

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs

Numéro 71

Jugement du 4 juin 2021 concernant le sursis à statuer

Dans la procédure relative à l'assignation en responsabilité introduite par les liquidateurs judiciaires à l'encontre de UBS, les administrateurs de la sicav, son réviseur d'entreprises et autres, le tribunal a décidé de sursoir à statuer, en attendant l'issue de l'instruction pendante au pénal.

Une copie du jugement du 4 juin 2021 est publiée dans la rubrique « Documents juridiques ».

Luxembourg, le 9 juin 2021

Les liquidateurs

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME